



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 9 - 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 6

Votants : 6

L'an deux mille quinze, le 8 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2016

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LACOUTURIERE Marie-Pauline

EXCUSES : M. LAHAYE Grégory – M. TRUFFY Vincent

ABSENTS : M. LACOUTURIERE Bernard – M. LACOUTURIERE Georges – Mme ESCOBAR Dominique

SECRETAIRE : M. CHAMPAUD Marc

**BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE
L'EXERCICE 2015**

Le Conseil Municipal,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

- **Excédent de fonctionnement antérieur reporté = + 263 318.80**
- **Excédent d'investissement antérieur reporté = + 31 315.44**

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2015

- **Solde d'exécution de l'exercice : + 4880.64**
- **Solde d'exécution cumulé = + 36 196.08**

Restes à réaliser au 31/12 2015 :

Dépense = 5000.00

Recettes = 3550.00

Solde des restes à réaliser = - 1450.00

Besoin de financement de la section d'investissement

- **Rappel du solde d'exécution cumulé : + 36 196.08**
- **Rappel du solde des restes à réaliser : - 1450.00**
- **Besoin de financement total = 0**

Résultat de fonctionnement à affecter

- **Résultat de l'exercice : + 9443.71**
- **Résultat antérieur : + 263 318.80**
- **Total à affecter : 272 762.51**

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- 1) virement à la section d'investissement au compte 1068 = 50 000 €
- 2) reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2016 – ligne 002 = 222 762.51 €

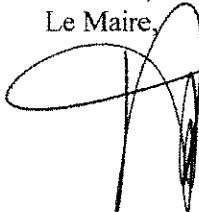

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

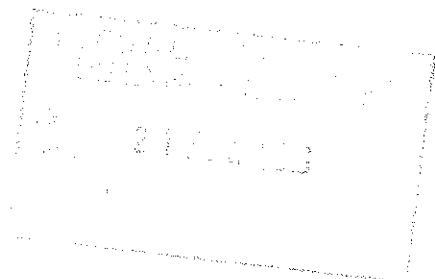
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

AUGNE, le 14 avril 2016

Le Maire,





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 10 – 2016

L'an deux mille seize, le 8 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2016

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LACOUTURIERE Marie-Pauline

EXCUSES : TRUFFY Vincent – LAHAYE Grégory

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique

SECRETAIRE : M. CHAMPAUD Marc

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	6	6	0	6	4	2	0

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote des taux des trois taxes directes locales pour l'année 2016 et présente l'état de notification faisant apparaître les bases d'imposition prévisionnelles, les taux plafonds communaux à ne pas dépasser, les taux votés pour l'année 2015 ainsi que le produit fiscal attendu.

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition pour l'année 2016 tels que présentés ci-dessous :

TAXES	TAUX 2016
- d'HABITATION	10.61
- FONCIERE BÂTI	13.40
- FONCIERE NON BÂTI	84.16

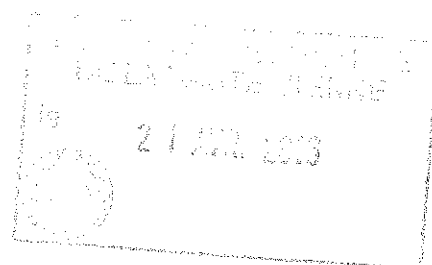
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 14 avril 2016.

LE MAIRE,





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 11 – 2016

L'an deux mille seize, le 8 avril à 20 heures le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2016

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LACOUTURIERE Marie-Pauline

ABSENTS : LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique

EXCUSES : TRUFFY Vincent – LAHAYE Grégory

SECRETAIRE : M. CHAMPAUD Marc

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	6	6	0	6	6	0	0

MISE EN ACCESSIBILITE ET REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 27 septembre 2014, il a été décidé d'envisager les travaux de mise en accessibilité et réaménagement de la mairie et de la salle polyvalente.

L'étude technique détaillée de base et l'estimation prévisionnelle du coût de l'opération ont été réalisées par l'ATEC : le montant prévisionnel des travaux a été estimé à 111 400 € H.T. :

- travaux d'accessibilité : 43 400 € H.T.
- travaux de rénovation et réaménagement : 68 000 € H.T.

La commune a sollicité, sur cette base, auprès du Conseil Départemental et de l'ETAT l'obtention de subventions et a obtenu les financements suivants :

- Conseil Départemental = 20 400 € soit 30% pour la partie rénovation et 17 360 € soit 40% pour la partie accessibilité
- DETR = 27 850 € soit 25% sur la globalité du projet

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 12 juin 2015, le conseil municipal a retenu le cabinet d'architectes BERGERON - PAILLER-MEMERY pour assurer la mission de « Maîtrise d'Ouvrage Public » pour les travaux de mise en accessibilité, de réaménagement, de rénovation thermique et énergétique de la mairie et de la salle polyvalente ; le projet réactualisé a été approuvé au cours de la séance du 15 février 2016.

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs plans ont été proposés et que la solution retenue permettra de conserver un volume appréciable de la salle polyvalente :

- la création d'une extension permettant d'intégrer le secrétariat et les WC adaptés avec accès commun couvert à la salle polyvalente
 - la dépose du parquet de l'actuel bureau de la mairie et de l'entrée, le sol étant affaissé et soutenu par des étais ; le solivage existant n'étant pas stable pour être conservé et dangereux pour être utilisé en l'état
 - l'isolation des murs, par l'intérieur, de tout le bâtiment au niveau du rez-de -chaussée
 - le remplacement de 2 portes de la salle polyvalente ne répondant pas aux normes accessibilité
- le montant total réactualisé s'élève à 263 718 € H.T. soit un montant de travaux supplémentaires de **152 318 € H.T. : 40 600 € pour la partie accessibilité et 111 718 pour la partie rénovation et réaménagement.**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 12 – 2016

L'an deux mille seize, le 8 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2016

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LACOUTURIERE Marie-Pauline

EXCUSES : TRUFFY Vincent – LAHAYE Grégory

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique

SECRETAIRE : M. CHAMPAUD Marc

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	6	6	0	6	6	0	0

ELECTRIFICATION RURALE

PROGRAMME EFFACEMENT DES RESEAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 12 juin 2015, il a été décidé de demander au Syndicat Energies Haute-Vienne d'inscrire la commune d'Augne au programme d'effacement de réseaux sur le secteur du bourg.

L'étude sera réalisée en 2017 et les travaux en 2018.

L'estimatif du coût des travaux se présente de la manière suivante :

- Réseau électrique : 100 % à la charge du SEHV soit 126 000 € T.T.C.
- Réseau de Télécommunication : 100 % à la charge du SEHV SOIT 47 880 € T.T.C.
- Réseau d'éclairage public : 100 % à la charge de la commune soit 10 080 € T.T.C.
- Matériel d'éclairage public (8 point lumineux) : 100 % à la charge de la commune soit 19 200 € T.T.C.

Le montant total à la charge de la commune s'élève à 29 280 € T.T.C..

Monsieur le Maire présente le courrier transmis par Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne qui précise que le Conseil départemental a décidé de subventionner les travaux d'éclairage public pour les travaux dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le SEHV avec participation financière de la commune.

L'aide du département sera calculée au taux de 30 % à 50 % sur le reste à charge des communes.

Monsieur le Maire propose de présenter ce dossier qui sera examiné lors du vote du budget supplémentaire de mai.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental l'attribution d'une subvention pour les travaux d'éclairage public et matériel d'éclairage public sur la part restant à charge pour la commune soit 29 280 € T.T.C..
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre le dossier dans les délais impartis

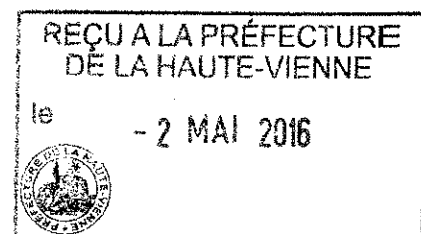
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 25 avril 2016

LE MAIRE,





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 13 – 2016

L'an deux mille seize, le 8 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2016

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LACOUTURIERE Marie-Pauline

EXCUSES : TRUFFY Vincent – LAHAYE Grégory

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique

SECRETARE : M. CHAMPAUD Marc

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	6	6	0	6	6	0	0

ERDF : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier transmis par ERDF concernant le règlement de la redevance annuelle d'occupation du domaine public : le montant de la redevance 2016 s'élève à 197 €, il est calculé sur la base de la redevance 2002 avec un taux de revalorisation de 28.96 % ;

Redevance 2002 = 153 €

Redevance 2016 = 153 x 28.96 soit 44.31 €

Le Conseil Municipal sollicite dès à présent ERDF pour le versement de la redevance 2016 pour un montant de 197 €.

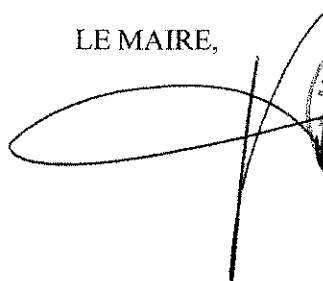

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

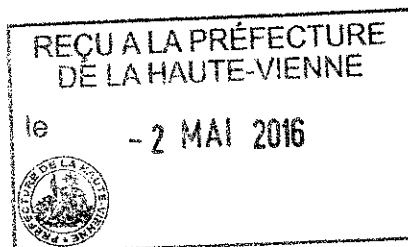
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 25 avril 2016.

LE MAIRE,





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 14 – 2016

L'an deux mille seize, le 8 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2016

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LACOUTURIERE Marie-Pauline

EXCUSES : TRUFFY Vincent – LAHAYE Grégory

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique

SECRETAIRE : M. CHAMPAUD Marc

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	6	6	0	6	6	0	0

MOTION POUR LA REHABILITATION IMMEDIATE ET COLLECTIVE DES 600 FUSILLES POUR L'EXEMPLE DE LA PREMIER GUERRE MONDIALE

Entre 1914 et 1918, durant la Première Guerre mondiale, une vague de Conseils de guerre a secoué l'armée. Des soldats français ont été accusés de lâcheté, de désertion, de manque de courage, d'endormissement dans les tranchées, de refus de sortir des tranchées sous les feux des mitrailleuses ou sous les obus de canons.

Plus de 2400 poilus ont été condamnés à mort de manière expéditive par des tribunaux militaires d'exception pour des motifs souvent arbitraires ; plus de 600 ont été fusillés pour l'exemple.

Ces soldats condamnés pour l'exemple doivent être reconnus à part entière comme des soldats de la Grande Guerre morts pour la France, de façon à permettre la réhabilitation pleine, publique et collective de tous les fusillés pour l'exemple.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le soutien de cette motion.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,

- **décide de soutenir la motion pour la réhabilitation des 600 fusillés pour l'exemple durant la première Guerre mondiale.**

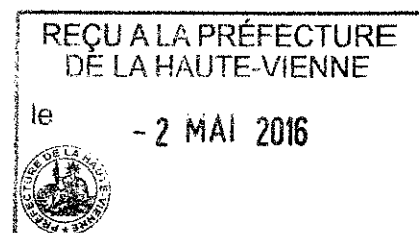
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

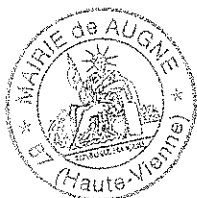
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 25 avril 2016

LE MAIRE,





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 15 – 2016

L'an deux mille seize, le 8 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2016

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LACOUTURIERE Marie-Pauline

EXCUSES : TRUFFY Vincent – LAHAYE Grégory

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique

SECRETAIRE : M. CHAMPAUD Marc

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	6	6	0	6	6	0	0

**OBJET : CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LE
MARCHÉ DE PAYS ANNUEL**

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'instituer une régie communale de recettes destinée à gérer l'encaissement des recettes pour le Marché de Pays annuel.

Le conseil municipal,

Considérant la nécessité de créer une régie de recettes pour l'organisation du Marché de Pays,

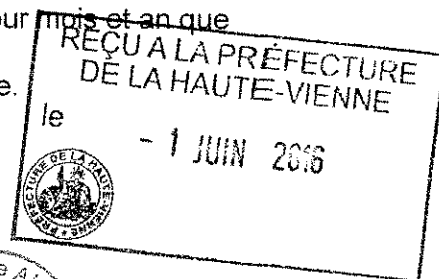
- Donne tous pouvoirs à M. le maire pour créer une régie communale de recettes pour le Marché de Pays annuel.

Fait et délibéré en mairie, les jour mois et an que
dessus,

Pour copie conforme au registre.

En mairie, le 31 mai 2016

Le Maire,



Transmis en Préfecture le 31 mai 2016

Affiché le 31 mai 2016